





Situé au 428, av. Roger-Marcoux, Sainte-Flavie 418 785-0055

> Lundi au vendredi 8 h à 16 h 15 Samedi fermé

## DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION **AVIS PUBLIC**

# RÔLE TRIENNAL 1<sup>RE</sup> ANNÉE

#### **RÉCUPÉRATION AU CENTRE LEPAGEOIS** CONTENANT PRÉVU POUR LA PEINTURE À L'EXTÉRIEUR.

Novembre

19

RÉCUPÉRATION DES PILES, CARTOUCHES D'ENCRE, STYLOS ET AMPOULES

**COLLECTE DES** MATIÈRES RÉSIDUELLES

AU BUREAU MUNICIPAL



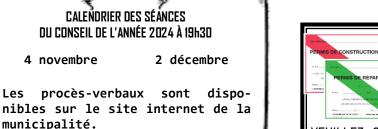






#### PERMIS DE BRÛLAGE **OBLIGATOIRE GRATUIT**POUR BRÛLER DES RÉSIDUS

FORESTIERS À LA SUITE DU NETTOYAGE DE VOTRE TER-RAIN.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE

70, RUE DE LA RIVIÈRE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE **G5H 3N8** TÉL.: 418 775-4171 FAX: 418 775-3004 COURRIEL: stjoseph@mitis.qc.ca

www.facebook.com/munstjosephdelepage



-MIDI.

BESOIN D'UN PERMIS DE RÉNO, DE **CONSTRUCTION OU AUTRES** 

VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LA MUNICIPALITÉ POUR FAIRE VOTRE DEMANDE DE PERMIS. ELLE SE-RA TRANSMISE À M. SYLVAIN MARTINEAU POUR TRAITEMENT.

PRENEZ NOTE QU'UN DÉLAI DE 30 JOURS PEUT ÊTRE ALLOUÉ POUR L'ÉMISSION DU PERMIS. M. MARTINEAU EST DISPONIBLE LES LUNDIS APRÈS

**VOUS POUVEZ COMMUNIQUER** AU 418 775-4171 POSTE 2400 OU AU POSTE 2403.

> PAR COURRIEL: à stjoseph@mitis.gc.ca Et ou smartineau@mitis.gc.ca



#### Le Mot vert du mois « 1,7 M\$ enfoui inutilement chaque année»

#### Bonjour à tous et toutes!

Vous êtes-vous déjà demandé que contiennent nos bacs à déchets? Y retrouvons-nous uniquement que des résidus ultimes qui n'ont aucun potentiel de valorisation ni de récupération, tels que des emballages de collation non recyclables, des jouets et objets brisés, des essuie-tout souillés de produits ménagers, et des vêtements qui ont déjà vécu leurs 9 vies de guenilles et ne peuvent absolument plus servir? Scoop: Non.

Selon le rapport de caractérisation de 2024, les VRAIS déchets ne représentent que 38% des 15 000 tonnes envoyées dans les poubelles de La Matapédia et de La Mitis. Pour vous donner une idée concrète, c'est plus de 1,7 M\$ par an envoyé inutilement à l'enfouissement, soit près de 1000\$ que chaque habitant du territoire jette à la poubelle chaque année.

Les matières organiques occupent encore 27% du contenu des bacs de déchets. Elles auraient dû être placées dans le bac brun! Les matières organiques sont les retailles de cuisine, les restes de nourriture, les papiers et cartons souillés de nourriture ainsi que les résidus de désherbage.

Les matières recyclables représentent 24% du contenu des ordures. Elles ont leur place dans le bac bleu de récupération! On recycle les contenants, emballages et imprimés (donc le papier et le carton non souillés, ainsi que les contenants en verre, métal, aluminium et plastique, à l'exception du styromousse). Au besoin, consultez notre outil d'aide au tri lorsque vous n'êtes pas certains sur comment trier vos matières. Visitez <a href="https://www.ecoregie.ca">www.ecoregie.ca</a> dans l'onglet Aide au tri.

Finalement, 12% de nos poubelles sont des matières qui auraient dû être apportées dans un écocentre! Les matériaux de construction, pièces en métal, encombrants, produits dangereux, batteries, ampoules et matériel électronique n'ont pas leur place dans le bac noir/vert. Votre écocentre est l'endroit approprié afin qu'ils soient valorisés et que leur dégradation n'engendre pas de répercussions négatives pour l'environnement.

L'objectif de cette caractérisation est de voir le portrait aujourd'hui et pouvoir travailler sur l'amélioration pour le futur. Nous devons tous travailler fort pour améliorer ce résultat, pour l'environnement et notre portefeuille collectif. On compte sur vous!

#### Anastasiya Zhukova,

Conseillère en gestion des matières résiduelles

www.ecoregie.ca Courriel: matresi@mitis.qc.ca Tél: 418-775-8445 poste 1138





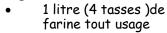
#### **Boîte aux lettres**

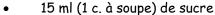
Veuillez protéger vos boîtes aux lettres, et autres décors près de la bordure du chemin afin que ceux-ci ne soient pas endommagés lors du passage de la déneigeuse par l'évacuation de la neige.

Merci de votre compréhension.

#### RECETTE DE PAIN DE MÉNAGE

#### Ingrédients





- 5 ml (1 c. à thé) de sel
- 10 ml (2 c. à thé) de levure instantanée ou 1 sachet
- 405 ml (1 1/2 tasse + 2 c.à soupe) d'eau tiède, environ

#### Préparation

- 1. Dans un bol, mélanger les ingrédients secs. Creuser un puits au centre. Y verser l'eau, l'incorporer à la cuillère de bois, puis mélanger avec les mains pour former une boule. Pétrir de 5 à 10 minutes.
- 2. Déposer la pâte dans un grand bol huilé. Couvrir d'un linge propre. Laisser lever dans un endroit tiède 45 minutes. Retirer du bol et pétrir environ 30 secondes.
- Façonner la pâte en forme de rouleau et la déposer dans un moule à pain beurré de 20X10 cm (8X4 po). Couvrir d'un linge et laisser lever de nouveau dans un endroit tiède pendant 1 h 10.
- 4. Préchauffer le four à 350°F. Cuire dans le bas du four environ 25 minutes.

### Bulletin Municipal de





